

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Bourgogne-Franche-Comté

Décision n° 2320 du 8 mars 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale du Doubs
NOR : INTJ2105543S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant du groupement de gendarmerie départementale du Doubs,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 11443 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032367S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2021 :

Leuenberger	Olivier	NIGEND : 167 979
Philippe	Christophe	NIGEND : 159 415

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2021 :

Goeppel	Magali	NIGEND : 362 427
Gherardi	Maxime	NIGEND : 338 990
Chanserelle	Eric	NIGEND : 142 877

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2021 :

Capiod	Mauranne	NIGEND : 361 911
Vasseur	Guillaume	NIGEND : 329 714
Godts	Axel	NIGEND : 328 525
Costecalde	Jonathan	NIGEND : 311 602

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 mars 2021.

Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale du Doubs,
S. Gauffeny